

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

RETIRED AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° II-AC561

présenté par
M. Clavet

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0	
Enseignement scolaire public du second degré	15 000 000	0	
Vie de l'élève	0	15 000 000	
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0	
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0	
Enseignement technique agricole	0	0	
TOTAUX	15 000 000	15 000 000	
SOLDE		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement prévoit d'abonder les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 15 millions d'euros répartis comme suit : 5 millions d'euros pour l'action 01 « Enseignement en collège » du programme n° 141 « Enseignement scolaire public du second degré », 5 millions d'euros pour l'action 02 « Enseignement général et technologique en lycée » du programme n° 141 « Enseignement scolaire public du second degré » et 5 millions d'euros pour l'action 03 « Enseignement professionnel sous statut scolaire » du programme n° 141 « Enseignement scolaire public du second degré ». Il prévoit en conséquence de minorer les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement de 15 millions d'euros de l'action 06 « Actions éducatives complémentaires aux enseignements » du programme n° 230 « Vie de l'élève ».

Cet amendement vise à **recentrer les efforts budgétaires** de l'Éducation nationale sur les **matières fondamentales** que sont le **Français** et les **mathématiques**. Ces disciplines constituent les **piliers de l'instruction républicaine** et sont **essentielles à la réussite scolaire** et à **l'intégration des jeunes dans la société**. Et ce alors que des études nationales et internationales (comme PISA ou PIRLS) mettent en évidence une baisse préoccupante du niveau des élèves dans ces matières, ce qui nécessite une réponse budgétaire urgente pour renforcer l'enseignement de ces savoirs de base.

Actuellement, une part des crédits du programme « Enseignement scolaire » est allouée à des actions éducatives complémentaires aux enseignements, regroupées sous l'action 06 du programme 230. Ces actions, telles que des projets d'ouverture à l'international ou des projets d'actions humanitaires, ne répondent pas de manière prioritaire aux enjeux de maîtrise des **savoirs fondamentaux**.

Par conséquent, cet amendement propose de réduire les crédits alloués à ces actions complémentaires, afin de les réorienter vers les dispositifs directement liés à l'amélioration des résultats en français et en mathématiques.

Cette volonté s'inscrit dans la démarche du Rassemblement national de **réarmement moral et intellectuel** de la jeunesse.